

◀ **Communiqué de la fédération SUD éducation** ▶

Rapport de la Cour des comptes : remplacer l'éducation prioritaire par le management

Lundi 1^{er} octobre, le ministre Blanquer annonçait commander un rapport dont la conclusion était déjà écrite : saborder l'éducation prioritaire. Ce mercredi 17 octobre, la Cour des comptes rend opportunément un rapport qui incite lui aussi à son torpillage.

La Cour des comptes envisage le remplacement des dispositifs REP/REP+ par des « établissements publics de réseau », regroupant écoles et lycées, qui concluraient des « contrats » avec le rectorat. Évidemment, la Cour exige que le recours aux postes à profils soit élargi et normalisé.

La rémunération au mérite, en fonction de « l'investissement individuel et à

l'implication au sein des équipes pédagogiques » constitue une attaque de plus contre le statut des enseignant-e-s qui vise à mettre en place la concurrence de chacun-e contre tou-te-s.

Enfin, la Cour des comptes envisage d'intégrer entièrement les établissements privés à carte scolaire.

Le rapport prétend que magiquement, en remplaçant les dispositifs d'éducation prioritaire par le management, et en attaquant de front le statut des enseignant-e-s, on verra le développement de « pédagogies innovantes », alors même que Blanquer, soutenu par la Cour des comptes, impose des évaluations standardisées et dépourvues de sens aux enseignant-e-s en vue de promouvoir sa conception réactionnaire de l'enseignement.

SUD éducation revendique le maintien des dispositifs d'éducation prioritaire, et des recrutements massifs d'enseignant-e-s, de CPE, d'AED titulaires à la hauteur des besoins.